

REGLEMENT DE LA CONSULTATION N°2025-2041

Maintenance multi-technique du centre Inria de Saclay

Procédure	☐ Adaptée☑ Formalisée	
Périmètre du marché	□ National□ Régional : Ile de France☑ Centre de recherche	
Nature de l'achat	☐ Scientifique☑ Non scientifique	
Code CPV	5070000-2 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments, 50730000-1 Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération, 50800000-3 Services divers d'entretien et de réparation.	
Code nomenclature Inria	D123 Maintenance des chaufferies et des installations de chauffage ou de climatisation	



Date limite de remise des offres

Mercredi 10 décembre 2025 à 17h00

Centre Inria de Saclay

Table des matières

1. Id	lentification du pouvoir adjudicateur	3
2. OI	bjet et caractéristiques du marché	3
2.1 2.2 2.3 2.4	Objet Lieu d'exécution Durée du marché Allotissement	3 3
2.5 2.6	Forme du marché Montants annuels du marché	
3. Co	onditions de la consultation	4
3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	Type de procédure	4 4
4. In	formation des candidats	5
4.1 4.2 4.3	Contenu des documents de la consultation Renseignements complémentaires Modification des détails du DCE	5
5. Pr	ésentation des candidatures et des offres	6
5.1 5.2	Pièces de la candidature Contenu des offres	
6. Cr	itères d'attribution des offres	7
7. Co	onditions de remise des offres	8
7.1 7.2 7.3	Constitution des plis électroniques	9
8. At	tribution et signature du marché	9
8.1 8.2 8.3	Pièces à remettre par le candidat retenu Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement Notification	10
9. M	odalités de financement	10
10. \	Voies de recours	10

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclav

Adresse: Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

2. Objet et caractéristiques du marché

2.1 Objet

Cette consultation a pour objet la maintenance multi technique du site d'Inria de Saclay.

Les prestations incluent :

- du pilotage,
- de la maintenance technique,
- des prestations de services,
- des autocontrôles.

Au titre du multi technique, les prestations incluses sont :

- Chauffage Ventilation Climatisation Désenfumage;
- Plomberie Protection incendie;
- Electricité courant fort ;
- Second œuvre ;
- Clos et couvert.

La description de la prestation et de ses spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.

2.2 <u>Lieu d'exécution</u>

Le lieu d'exécution des travaux objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

2.3 <u>Durée du marché</u>

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an. Il prend effet à compter du 1^{er} mars 2026. Il est reconductible trois (3) fois un (1) an de manière tacite, soit une durée maximale de 4 ans. (Cf. article A.3. du CCAP).

2.4 Allotissement

L'opération n'est pas allotie. En vertu des dispositions figurant à l'article 2113-11 du Code de la commande publique (CCP), le pouvoir adjudicateur ne se reconnaît pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'organisation, de pilotage et de coordination. Le fait de confier le marché à un facility manager permet d'optimiser les coûts, de faciliter l'identification des responsabilités, et de sécuriser le pilotage de ce marché par les agents des services techniques et généraux du centre Inria de Saclay.

2.5 Forme du marché

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre mono attributaire « composite » correspondant pour partie à un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire pour les prestations et fournitures forfaitaires et pour partie à bons de commande s'agissant des prestations et fournitures hors forfait, en application des articles L2125-1°, R. 2162-2 alinéa 2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique (CCP).

L'accord-cadre est mono-attributaire.

2.6 Montants annuels du marché

Pour les prestations et fournitures forfaitaires, le montant annuel TTC du marché résultera de l'offre financière du candidat retenu.

Pour la partie des prestations et fournitures hors forfait sur bons de commande, le montant annuel des prestations hors forfait ne peut excéder 40 % du montant annuel des prestations forfaitaires.

Le règlement des dépenses se fera par virement administratif. Le présent marché est financé sur des crédits budgétaires d'Inria.

3. Conditions de la consultation

3.1 Type de procédure

L'accord-cadre passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, au sens des articles 2124-1 et 2124-2 du code de la commande publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique (prestations similaires).

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) s'applique pour cet achat. Ce document est accessible à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 <u>Visite obligatoire sur site</u>

Les candidats sont informés que la visite sur site est obligatoire dans le cadre de cette consultation, afin de prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site.

Les candidats doivent envoyer une demande à <u>stg-sif@inria.fr</u> pour procéder à la visite du 13 novembre 2025 à 14h00.

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

En cas de groupement, la visite devra avoir été réalisée a minima par le mandataire.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressées à l'ensemble des candidats.

3.4 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.5 **Groupement d'entreprises**

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale. Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire financièrement et techniquement pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d'Inria.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Une fiche explicative est disponible à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf

4. Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- 1. Le présent Règlement de Consultation (RC) dont l'attestation de visite en annexe,
- 2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- 3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- 4. L'acte d'engagement (ATTRI),
- 5. La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) prestations courantes et Bordereau des prix unitaires (BPU) prestations occasionnelles,
- 6. Le cadre du réponse technique (CRT),
- 7. Le formulaire de candidature,
- 8. Les annexes au CCTP:
 - Annexe 1 CCTP Listing du matériel pris en charge
 - Annexe 2 CCTP Gammes de maintenance minimum
 - Annexe 3 CCTP Contrôle qualité contradictoire
 - Annexe 4 CCTP Ronde technique journalière obligatoire
 - Annexe 5 CCTP Documents à remettre par le titulaire
 - Annexe 6 CCTP Liste des consommables par section à la charge du Titulaire.

Le cas échéant, ces pièces sont accompagnées des annexes qui y sont mentionnées.

4.2 Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria https://www.marches-publics.gouv.fr, dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- · les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

<u>ATTENTION</u>: Pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

4.3 Modification des détails du DCE

4.3.1 Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de consultation. Il est précisé qu'en cas de contradiction entre les différentes pièces du dossier de consultation, ces pièces prévalent dans l'ordre indiqué au CCAP.

4.3.2 Modifications par Inria

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 <u>Pièces de la candidature</u>

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- □ Formulaire de candidature rempli en intégralité ;
- □ Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Certificats de qualifications professionnelles en rapport avec l'objet du marché établis par des organismes indépendants. Inria accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres :
 - QUALIBAT
 - o 5113 Plomberie –sanitaire (technicité supérieure)
 - 5121 Maintenance, entretien et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
 - 5142 Maintenance sanitaire des dispositifs de protection d'eau
 - 5313 Installations thermiques (technicité supérieure)

- 5342 Régulation
- 5363 Rénovation de chaufferies (technicité supérieure)
- 5433 Ventilation (technicité supérieure)
- 5533 Gestion et maintenance d'équipements et de climatisation exploitation sans garantie totale (technicité supérieure)
- QUALIFELEC
 - Maintenance des installations électriques MIE3 classe 3 MGT.
- □ En cas de soumission de plusieurs filiales d'un même groupe : les soumissionnaires liés qui présentent des offres séparées déclarent leurs liens ou fournissent un organigramme du groupe de sociétés auxquels ils appartiennent avec les informations qu'ils peuvent juger utiles en fonction du secteur d'activité considéré (niveau de participation financière, structure décisionnelle etc.).

Le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) est accepté en remplacement du formulaire de candidature. Il est disponible sur le service eDUME fourni gratuitement par la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/tools/espd

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, la totalité des documents précités doit être transmise.

5.2 Contenu des offres

L'offre du candidat contient les documents suivants :

- □ **L'acte d'engagement** (ATTRI) dûment rempli ;
- □ La décomposition du prix global forfaitaire et le bordereau de prix dûment remplie ;
- □ Le cadre de réponse technique (CRT) dûment complété ;
- □ L'attestation de visite ;
- En cas de groupement momentané d'entreprises, la convention de groupement;
- Les déclarations de sous-traitance éventuelles.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

ATTENTION:

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC, CCTP, CCAP).

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

6. Critères d'attribution des offres

La notation des offres s'effectuera uniquement à partir des indications portées par les candidats <u>dans le</u> <u>cadre de réponse technique, le DPGF et les BPU.</u>

Dans le cas où le candidat souhaite effectuer un renvoi à son dossier de présentation pour répondre aux sujets traités, il devra indiquer précisément la référence du document, la page, le chapitre ou l'article auquel il se reporte.

Tout document non correctement rempli pourra être une cause de rejet de l'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

1 - la valeur technique (60 points)

- A. Moyens humains (15 points)
- B. Moyens technique (15 points)

- C. Plan de progrès (10 points)
- D. Livrables (10 points)
- E. Conduite des installations (5 points)
- F. Bonus de points pour une proposition très innovante (5 points maximum)

2 - la valeur économique (40 points)

- Montant forfaitaire annuel: 30 points
- Prestation première année : 5 points
- BPU : 5 points, calculés selon la méthode suivante : Somme des achats matériel + Somme des achats de sous-traitance + Montant nacelle du montant de la somme BPU de chaque candidat :
- A Achat de matériel :

Coefficient prix unitaire ≤ 500 €HT * 3000

+

Coefficient Achat de matériel : 500 €HT < prix unitaire ≤ 1500 €HT * 2000

+

Coefficient Achat de matériel: prix unitaire > 1500 €HT * 1500

B - Achat de sous-traitance :

Achat de sous-traitance : montant ≤ 1 500 €HT * 5000

.

Achat de sous-traitance : 1 500 €HT < montant ≤ 5 000 €HT * 4000

+

Achat de sous-traitance : montant > 5 000 €HT * 3000

C = Somme des deux nacelles.

A l'issue de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées conformément aux dispositions des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose Inria de régulariser les offres.

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

7. Conditions de remise des offres

7.1 <u>Constitution des plis électroniques</u>

7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- Créer un fichier distinct par type de document (ATTRI, Mémoire technique...) ;
- Nommer simplement les fichiers (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- S'assurer de la lisibilité des fichiers (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros. Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

7.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 <u>Dépôt d'une copie de sauvegarde</u>

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay - Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

Procédure Inria « Maintenance multitechnique » NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE – Nom de l'entreprise et son adresse

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr/. Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les prérequis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07;
- ou par courriel à place.support@atexo.com

8. Attribution et signature du marché

8.1 <u>Pièces à remettre par le candidat retenu</u>

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les pièces citées aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, dans le délai imparti fixé par Inria.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus peuvent déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par Inria, à l'adresse suivante : http://www.e-attestations.com.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

Une fiche « création/modification fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créé dans l'outil de gestion financière d'Inria.

8.2 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement

La signature électronique est recommandée. Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS** conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1^{er} octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique RGS 2*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier l'acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

8.3 Notification

La notification du marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

9. Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

10. Voies de recours

<u>Organe chargé des</u> <u>procédures de recours :</u> Tribunal administratif de

Versailles

6 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES

Tel: 01 39 20 54 00 Fax: 01 39 21 11 19 courriel:greffe.taversailles@juradm.fr

URL:http://versailles.tribunal

administratif.fr/

<u>Informations concernant les recours :</u> Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009

Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009

Ordonnance et décrets consultables sur le site http://www.legifrance.gouv.fr

Fiche de synthèse disponible sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions services/daj/march es publics/conseil acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611

ANNEXE DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(N°2025-2041)

Maintenance des installations techniques du centre Inria de Saclay

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné,
Certifie que M,
Représentant la société
A participé à la visite des lieux organisée le, conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la procédure citée en titre.
Fait à Dalaiseau